

## EN BREF

## La FEB contre-attaque

Voici un extrait de la récente note interne de la FEB "Attitude des employeurs en cas de conflit social" : «La vague de grèves a laissé des cicatrices. Des zones industrielles ont été fermées. Des barrages routiers ont été érigés. Des non-grévistes et des clients ont été chassés des entreprises. Des propriétés publiques et privées ont été endommagées. Le passage était parfois interdit aux habitants du quartier».

La FEB doit reconnaître que les actions de novembre l'ont impressionnée. Un encouragement pour tous ceux qui s'y ont investis. Et un blâme d'autant plus grand pour ces dirigeants syndicaux qui ont arrêté les actions au moment où étaient présentes les possibilités d'une victoire.

## De préférence avec la direction syndicale...

«La FEB a toujours affirmé que la paix sociale sur le marché du travail est mieux garantie par des procédures bilatérales convenues entre organisations responsables; les organes paritaires ont d'ailleurs largement fait leurs preuves».

Mais l'organisation patronale maintient un bâton en-dessous de la table! «Constatons donc que l'arsenal juridique existe pour contrer des excès du genre de ceux vécus en novembre. Il s'agit donc d'adopter une ligne de conduite claire face à des techniques nouvelles visant à causer la paralysie de l'économie.»

La FEB estime qu'il y a suffisamment de lois et de gendarmes pour limiter les grèves et si nécessaire pour les rendre impossible. Et la FEB pose les revendications suivantes : «La responsabilité des autorités et des communes ne peut nous faire oublier la question fondamentale de la responsabilité des manifestants (...) Cependant, il est extrêmement difficile d'identifier les responsables des dégâts et de prouver la faute individuelle (...) C'est pourquoi la FEB demande que le gouvernement élabore des formules définissant clairement la responsabilité civile des organisateurs, ce qui pose le problème de la personnalité juridique des organisations. (...) il est également essentiel que la possibilité de recourir au juge reste garantie (...) un mécanisme de sanction en cas de violation de la paix sociale. Il est important que des grèves illicites soient sanctionnées».

La FEB veut qu'il y ait dans toutes les conventions des clauses pour sanctionner "des grèves illicites".

## La réaction syndicale sous-estime l'enjeu

«Les déclarations de la FEB sont inopportunes. Est-ce bien le moment de tendre le climat social à la veille du renouvellement de l'accord interprofessionnel ? (...) Les pulsions sociales peuvent être canalisées, non réprimées», réagit le président de la FGTB Janssens (1). Et J. Piette, secrétaire général de la CSC estime : «Si l'on veut sauver le système belge de concertation, il faut revenir à la raison : ce n'est pas en lançant des provocations qu'on y arrive» (1). Les deux se limitent à la défense du système de concertation et évitent une défense sans ambiguïté de ce à quoi les patrons veulent s'attaquer : le syndicalisme de combat.

## Maaïke doit rester!

## Grève contre le licenciement brutal d'une déléguée



Maaïke Seghers, licencié par les dictateurs de la Sabena.

**Maaïke Seghers, déléguée CSC du Catering à la Sabena, a trouvé sa lettre de licenciement dans sa boîte au lettres dimanche dernier. En décembre 1993, le directeur Godfroid avait lancé une procédure de licenciement, invoquant des faits de grève pendant la lutte contre le Plan Global. Immédiatement, une grève a été lancée pour le Catering en front commun syndical.**

## SABENA

Jenny Lemaire

Le lundi 25 juillet, le personnel a bloqué le transport des repas destinés vols de la Sabena. De nombreux vols sont retardés et les passagers des vols de courte distance ne reçoivent pas de repas. La section du Catering

est en grève. Le personnel réagit avec indignation contre le licenciement brutal de son délégué.

La date a été choisie avec délibération : beaucoup de gens sont en vacances et remplacés par des étudiants jobistes et des temporaires. La production est donc maintenue, ce qui affaiblit le front de l'action. La solidarité et la volonté d'agir est néan-

moins grande.

Le mardi, le piquet devant le Catering compte 60 grévistes déterminés. La direction réagit par la répression et l'intimidation du personnel. Une quinzaine de cadres sont présents en permanence au piquet à partir de 5h30, munis d'un talkies-walkies. Ils rapportent chaque mouvement au piquet. La gendarmerie attend quelques rues plus loin, prête à intervenir avec des véhicules d'assaut et des pompes à eau. Au piquet, on discute ferme : «Nous devons occuper le carrefour» - «Il faut passer à l'attaque. Il fait beaucoup trop calme ici, ainsi les gens ne vont pas rester au piquet» - «Il faut contacter les bagagistes. Si eux font la grève, les avions ne pourront plus décoller» - «C'est le hall d'entrée qu'il faut occuper». La colère est grande, mais les délégués n'osent pas s'appuyer sur les masses et on ne passe pas immédiatement à l'action. Ce n'est que plus tard dans la journée, qu'un piquet très affaibli se rend vers d'autres sections.

L'assemblée du personnel du mercredi réunit néanmoins 300 Sabéniens. La presse et certains responsables syndicaux affir-

ment que c'est un nombre négligeable. Mais combien de délégués ont bénéficié d'une telle solidarité de la part des masses ? En outre, le meeting se déroule sur le terrain même du Catering. Cela signifie que Maaïke est dans l'entreprise ! Une victoire importante. Les grévistes sont convaincus qu'à l'issue de l'assemblée, ils entreront dans le Catering pour mobiliser les autres. Le mot d'ordre de se rendre au bâtiment 26 de la direction ne correspondait donc nullement à la volonté de lutte des gens. Personne n'accepte le licenciement de Maaïke Seghers. Les délégués et les travailleurs d'avant-garde veulent une nouvelle mobilisation. C'est possible s'ils écoutent la base pour trouver de nouveaux projets d'action. Des discussions patientes et continues peuvent modifier les rapports de force. Il faut poursuivre la lutte pour la réintégration de Maaïke Seghers. Sinon la porte est ouverte au licenciement de chaque délégué ou militant ainsi qu'à de nouveaux licenciements de personnel et de nouvelles mesures de démantèlement des acquis sociaux à la Sabena et ailleurs.

## Godfroid, fer de lance du patronat

En décembre 1993, le président Godfroid a licencié Maaïke Seghers, après les actions de grève réussies du 26 novembre contre le plan global. Mais le Tribunal du travail a jugé que Maaïke Seghers pouvait rester dans l'entreprise durant la procédure de licenciement. La direction a, dès lors, saisi le Tribunal correctionnel, dans le but de criminaliser le travail syndical de Maaïke Seghers. Par le licenciement immédiat, le président de la Sabena transgresse la décision du Tribunal du travail.

Ce licenciement s'inscrit dans la stratégie du patronat visant à imposer une hausse

drastique de la productivité dans sa course pour la conquête des marchés mondiaux. A cet effet, le patronat exige du gouvernement l'élaboration de plans d'assainissement toujours plus sévères. Dans les entreprises, il impose privatisations, filialisations, licenciements, flexibilité et diminutions salariales. Le patronat veut que les syndicats collaborent à cette stratégie. Des délégués comme Maaïke Seghers, qui continuent à défendre les droits acquis, ne sont pas à leur place dans ce modèle de collaboration de classes. Recourant à des méthodes fascistes, Godfroid tente aujourd'hui de l'éliminer.

## Un vigile blesse un délégué au piquet

Max Feraille, délégué à la STIB à Bruxelles, était venu au piquet en solidarité avec son collègue : «A l'issue de l'assemblée au Catering, mercredi, une voiture d'un responsable syndical bloquait la grille d'entrée. Lorsque le cortège est parti vers le bâtiment de Godfroid, les vigiles ont commencé à basculer la voiture. J'étais en ce moment le seul témoin, je

suis intervenu mais les vigiles m'ont empoigné et brutalement jeté par terre. J'étais blessé au bras. La gendarmerie était sur place, je leur ai demandé d'intervenir, ils m'ont répondu : "Vous êtes gréviste ? alors..." Est-on un hors la loi quand on fait grève??? J'ai évidemment porté plainte pour coups et blessures.» (A.C)



# La Sabena concerne l'ensemble du mouvement ouvrier

**Maaïke Seghers est mise à la porte par Godfroid parce qu'elle est une syndicaliste qui prend clairement la défense de ses collègues et ne se laisse pas enfermer dans la logique patronale de rationalisation et de privatisation. Le patronat veut régler ses comptes avec ce type de syndicalisme.**

Jan Vandeputte

Maaïke Seghers est licenciée pour sa participation aux actions de novembre contre le plan global. Le patronat n'a pas digéré ces actions. Il a élaboré une stratégie pour combattre ce type de syndicalisme. Le licenciement de Maaïke Seghers en fait partie.

Cette stratégie est encore reprise dans la note de la FEB rendue publique début juillet. En 84 et en 88, la FEB publiait déjà des textes avec ses exigences en la matière. Aujourd'hui, elle tire les leçons des événements de novembre 93 et a élaboré un programme de lutte (voir colonne p. 6).

Le patronat préfère que la

direction des syndicats fasse preuve de compréhension pour sa 'position concurrentielle' et soit prête, pour cela, à garantir la paix sociale. Mais lorsque les travailleurs, dirigés par des délégués combattifs, soutenus ou non par leur direction, ne se soumettent pas à cette logique, alors le patronat exige des dispositions légales, des interventions policières et des tribunaux qui puissent «rétablir l'ordre».

## Démocratie ?? Droits de l'homme ??

Le licenciement de Maaïke et toute cette attaque contre le droit de

grève et les délégués confirment la véritable nature du capitalisme. "Démocratie", "droits de l'homme", "liberté syndicale"... Voilà les slogans des patrons et de leurs amis politiques... lorsqu'il s'agit de briser des régimes socialistes, de continuer à soumettre des pays du tiers monde à des multinationales occidentales! Mais lorsqu'un délégué d'ici défend de manière conséquente ses collègues de travail, on le vire. Lorsque le mouvement ouvrier descend dans la rue pour préserver l'emploi, le pouvoir d'achat et la Sécurité, ce même patronat demande des lois, des juges et des gendarmes pour briser toute résistance.

Des élections sociales sont en vue. Le recrutement de candidats bat son plein dans les deux syndicats. Par le licenciement de Maaïke Seghers, le patronat lance un avertissement. Ce n'est qu'en se lançant à fond dans la lutte pour la réembauche de Maaïke Seghers que le mouvement ouvrier pourra convaincre tous ces candidats



Le personnel Sabena désire récupérer sa déléguée Maaïke. Mais la terreur patronale fait hésiter. Les syndicats doivent maintenant mobiliser leur base.

qu'ils pourront compter sur leur organisation.

L'affaire «Maaïke Seghers» confirme une fois de plus que l'actuelle loi sur la protection des délégués ne contient aucune garantie contre l'arbitraire patronal. Une protec-

tion efficace n'est possible que lorsqu'il y a interdiction absolue de licenciement des délégués et lorsque cette interdiction est rendue effective par des sanctions suffisamment dissuasives pour les contrevenants.

## Interdire le licenciement de délégués, c'est une nécessité

Annamie Cannnaerts

Au piquet devant le Catering (service restauration des avions), nous avons eu un entretien avec Maaïke Seghers, son secrétaire régional Michel Boels et Marie-Louise Couvin, déléguée principale CGSLB.

**Maaïke Seghers, on t'a toujours remarquée en première ligne dans la lutte...**

Maaïke Seghers. J'ai toujours pris ma pleine responsabilité de déléguée. Contre la modération de 15% en 1982, contre les 250 licenciements en 1992, contre la modération de 2,5% (allant même jusqu'à 17% en 1993), dans les actions de grève contre le plan global du gouvernement Dehaene-Claes...

Si je suis sur le carreau aujourd'hui, c'est justement parce que je me suis toujours basée durant toutes ces années sur la volonté de lutte de ma base, parce que j'écoulais les gens et transformais leurs revendications en mots d'ordre d'action.

Godfroid s'y prend lâchement pour me licencier. Il profite du fait que de nombreux délégués et travailleurs sont en congés. Mais je n'abandonnerai pas la lutte. Cette semaine, les actions n'ont pas véritablement démarré en raison des congés. Mais je continue. Il ne s'agit pas d'une lutte uniquement pour moi, il faut qu'il y ait interdiction totale pour licencier des délégués!

Marie-Louise Couvin. Godfroid

veut casser le syndicat. Il affirme que le syndicat est une force respectable, mais à condition qu'ils ne freinent pas ses plans. Godfroid avait déjà congédié un simple délégué de base par le passé; aujourd'hui, il s'en prend à une déléguée ayant aussi un mandat au conseil national: il veut en découdre avec tous les délégués. Il espère évidemment que personne ne se portera encore candidat aux élections sociales, mais il y a beaucoup de militants qui ne se laissent pas intimider.

Michel Boels. La direction veut claquer des portes de cette déléguée. Dans un premier temps, Godfroid a attendu le jugement du tribunal correctionnel, étant persuadé que le dossier à charge de

Maaïke Seghers était suffisamment étoffé pour faire accepter la raison impérieuse comme motif de licenciement. Mais aujourd'hui, la direction n'attend plus le jugement du tribunal et ceci est important aux yeux de la CSC. A présent, nous pouvons déclencher une grève. Nous devons certainement aboutir à une solidarité dans le Handling.

**Vous aviez accepté de venir parler à la soirée de lancement d'un comité national de protection des délégués, une initiative issue du comité Paula et Cathy, les deux déléguées de Sherwood licenciées fin '92. N'est-il pas indispensable d'arracher une nouvelle loi interdisant tout licenciement de délégué?**

Michel Boels. Dans le cadre de la démocratie socio-économique, une législation efficace pour la protection des délégués est absolument indispensable. La 'protection' actuelle est insignifiante. Un patron qui en a les moyens paie pour liquider un délégué. Il y aura bientôt des élections sociales: un moment propice pour prendre une initiative. Les nouveaux candidats doivent pouvoir commencer leur mandat en étant sûrs de garder leur emploi.

**Le PTB appelle toutes les délégations du pays à protester contre le licenciement de ses collègues par une motion de solidarité adressée à Maaïke Seghers et Michel Boels, délégation CSC, Catering Sabena, 1930 Zaventem.**

## Travail de nuit contre hausse de production

### VOLKSWAGEN

Antonio Gomez Garcia

Le 25 juillet, le front commun syndical de VW Bruxelles a lancé un préavis de grève qui expirera à la fin des vacances. La direction veut diminuer l'emploi de 850 unités cette année et d'environ 1.000 unités d'ici à 1996. Elle exige plus de flexibilité: trois équipes pour tout le monde (extension donc de l'équipe de nuit à tous, au lieu du volontariat actuel), davantage de travail de week-end, une hausse de la sous-traitance, une production modulée selon la demande (maximale lorsque la conjoncture est bonne, chômage

durant les autres périodes). Tout cela mène à... plus de jours de chômage. En échange, la direction compte garder la production annuelle à 206.500 voitures (alors que les prévisions actuelles pour 1995 ne sont que de 160.000 voitures; mais, en 1992, l'usine de Forest a assemblé 216.000 voitures).

La direction recourt au chantage et à la terreur. Un délégué de la Nouvelle Tôle a été menacé de licenciement parce qu'il soutenait une action spontanée des ouvriers. Deux syndicalistes ont reçu un recommandé chargé de menaces après l'arrêt de travail à l'ancienne peinture à cause de la chaleur. La direction en Allemagne veut

pousser la concurrence entre les différents sièges. Les syndicalistes des différents sièges de VW doivent élaborer un cahier de revendications commun.

Les ouvriers sont prêts à la grève, à condition que les revendications soient radicales:

1. Maintien de tous les emplois (7.600). Pas de sous-traitance.
2. Rythme diminué et hausse d'emploi par les 32 heures sans perte de salaire, sans flexibilité et avec embauche compensatoire.
3. VW dispose en Belgique d'un centre de coordination qui a fait 5 milliards de bénéfices en 1993: VW doit payer la crise, pas les ouvriers!

